



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Identification du produit		Nom chimique / Nom commercial / Synonymes	
Basic Yellow 40, solution 0.2% dans méthanol		S/O	
Numéro MAT		Formule chimique	Masse molaire
YS-0002		S/O	S/O
Utilisation du produit			
Usage en laboratoire			
Nom du fournisseur			
Laboratoire MAT			
Adresse-Rue			
610, rue Adanac			
Ville		Province	
Québec		Québec	
Code Postal	Internet	Numéro de téléphone	
G1C 7B7	www.labmat.com	418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS Préparée	FDS Préparée par	Courriel	
2017-11-21	Laboratoire MAT	labmat@labmat.com	

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables (Catégorie 2)
	Toxicité aigüe - Orale (Catégorie 3)
	Toxicité aigüe - Cutanée (Catégorie 3)
	Toxicité aigüe - Inhalation (Catégorie 3)
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Catégorie 1)

Mention d'avertissement:	Danger
--------------------------	--------

Mention de danger:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables
	H301 Toxique en cas d'ingestion
	H311 Toxique par contact cutané
	H331 Toxique par inhalation
	H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

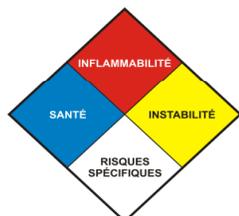
Conseils de prudenances:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
	P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/tout autre matériau/antidéflagrant.
	P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
	P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P370+P378 En cas d'incendie : Se référer à la section 5 pour les agents d'extinction.
	P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.
	P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (Réf. Section 4).
P330 Rincer la bouche.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales /nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.

PICTOGRAMMES



Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4= Extrême)
----------------	---



Santé	3
Inflammabilité	3
Réactivité	0
Spécial	-

SECTION 3 — INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	%
Basic Yellow 40	35869-60-4	<1%
Méthanol	67-56-1	>99%

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Obtenir une aide médicale immédiate.

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. Section 11
---	-----------------

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
---	--

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Conditions d'allumage	Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agent d'extinction appropriés	Eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool, ou poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agent d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau
Émanations dangereuses - combustion	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène gazeux, oxydes de soufre
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Les vapeurs d'alcool méthylique peuvent former un mélange explosif avec l'air. L'alcool méthylique peut exploser au contact d'agents oxydants. La réaction avec certains composés peut être violente et peut causer une explosion.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin.
--	---

SECTION 7 — MANUTENTION ET STOKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer à l'air libre ou dans des locaux frais, munis d'une ventilation, à l'abri de toute source d'ignition ou de chaleur (rayons solaires, flammes, étincelles...) et à l'écart des produits oxydants. Le matériel électrique, y compris l'éclairage, sera conforme à la réglementation en vigueur. Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Il sera interdit de fumer. Les récipients seront soigneusement fermés et étiquetés.
Méthode et équipement de manutention	Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Valeurs d'exposition (Québec)	Ingredient	No CAS	VECD (TLV-STEL)	VEMP (TLV-TWA)	Agence/ origine des données
	Basic Yellow 40	12221-86-2	ND	ND	ND
	Méthanol	67-56-1	251 ppm 328 mg/m3	201 ppm 262 mg/m3	CNESST

Légende	CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail NIH: National institute of health (U.S. National Library of medicine) ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA : American Industrial Hygiene Association VECD: Valeur d'exposition courte durée VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration TLV : Threshold limit value TWA: Time-Weighted-Average STEL: Short Term Exposure Limit CEIL: Ceiling
----------------	--

Mesure de protection individuelle

Ventilation	Hotte
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants de protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau

Contrôle d'ingénierie

Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique et apparence	Liquide jaune
Odeur	Odeur caractéristique de l'alcool
Seuil olfactif	Donnée non-disponible
pH	Donnée non-disponible
Point de fusion / congélation	98 °C
Point initial d'ébullition / plage d'ébullition	64-65 °C
Point d'éclair	11-12 °C
Taux d'évaporation	Donnée non-disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Donnée non-disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (LEL %)	5%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (UEL %)	36%
Tension de vapeur	Donnée non-disponible
Densité de vapeur	1,11
Densité	0,79 g/ml
Solubilité	
Coefficient H₂O / n-octanol	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	464 °C
Température de décomposition	Donnée non-disponible
Viscosité	Donnée non-disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable sous conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Une oxydation brutale (par exemple combustion) le transforme en dioxyde de carbone et eau, alors qu'une oxydation ménagée conduit à l'aldéhyde formique, puis à l'acide formique. Le méthanol peut réagir vivement avec les oxydants puissants tels que les mélanges nitrochromiques ou sulfochromiques, l'acide nitrique, les perchlorates, les peroxydes, les hypochlorites alcalins, le brome, le chlore et, d'une manière générale, tous les composés organiques ou minéraux riches en oxygène et instables. La réaction avec les métaux alcalins donne un méthylate avec dégagement d'hydrogène et peut être brutale. La plupart des autres métaux sont insensibles au méthanol, à l'exception du plomb, de l'aluminium et du magnésium.
Substances incompatibles	Oxydants, chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Métaux alcalins, Agents réducteurs, Acides
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. -Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde, oxydes d'azote, chlorure d'hydrogène gazeux, oxydes de soufre

SECTION 11 —INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Premières voies d'absorption	Ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalation.
Effets de l'exposition aiguë:	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué

Ingrédient	No CAS	DL50 Oral (spécifier l'espèce)	DL50 Cutané (spécifier l'espèce)	CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)
Méthanol	67-56-1	1 187 mg/kg (Rat)	15 800 mg/kg (Lapin)	64000 ppm 4 hres (Rat)
Voie d'exposition	Effets sur la santé:			
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.			
Inhalation	Toxique en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.			
Cutané	Toxique en cas d'absorption à travers la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.			
Oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.			
Symptômes:	L'ingestion peut provoquer ; migraine, vertiges, somnolence, acidoses métaboliques, coma, crises d'épilepsie. L'alcool méthylique peut être fatal ou causer une cécité si avalé. Dommages pour : foie, reins, yeux, cœur, système nerveux central.			

Ingrédient	No CAS	DL50 Oral (spécifier l'espèce)	DL50 Cutané (spécifier l'espèce)	CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)
Basic Yellow 40	12221-86-2	~4700mg/kg Oral rat	ND	ND
Voie d'exposition	Effets sur la santé:			
Ingestion	Peut être nocif par ingestion.			
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.			
Cutané	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau			
Oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.			
Symptômes:	A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.			

ETA (Estimation de la toxicité aiguë) (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	1189 mg/kg -Oral Rat 15880 mg/kg -Cutané Lapin 64162 ppm-4 hres - Inhalation Rat
--	--

SECTION 12 —INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Donnée non-évaluée
Persistance et dégradation	Donnée non-évaluée
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-évaluée
Mobilité dans le sol	Donnée non-évaluée
Autres effets nocifs	Donnée non-évaluée

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/réceptier conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
----------------------------	---

SECTION 14 — INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Numéro UN	1992
Appellation réglementaire	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol)
Classification du TMD	3(6.1)
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT 1988 CANADA: B2 Liquide inflammable D1B Matière toxique ayant des effets immédiats graves D2A Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques D2B Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
--

SECTION 16 — AUTRE INFORMATION

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.
--

Dernière mise à jour:	2018-08-07
-----------------------	------------